

Action 3 : Je présente mes documents

Licence 1 et PACES

Je prends rendez-vous pour faire vérifier l'ensemble des documents originaux de mon dossier électronique.

Je dois présenter les documents originaux suivants si je souhaite m'inscrire :

- en Licence 1
- ou en Première année commune aux études de santé (PACES)

Cursus :

1. Pour les candidats Baccalauréat 2019 :

- Relevés de notes de seconde et première, ainsi que du 1^{er} trimestre de terminale

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

Pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat :

- Relevés de notes des trois années secondaires (trois trimestres de chaque année)
- Relevé de notes du Baccalauréat

→ si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

→ copie acceptée si l'établissement n'est pas en mesure de fournir l'original

2. Certificat de scolarité de l'année en cours

→ si en langue arabe, fournir également les traductions certifiées en langue française

Langue :

3. Attestation du test ou diplôme de langue en cours de validité

→ TCF-DAP, DELF B2, DALF C1, DALF C2 ou TEF

→ Convocation à l'examen du TCF DAP si vous n'avez pas encore passé le test

Dossier :

- 4. 9 000 DZD** de frais de dossier en espèce

△ Aucun dossier incomplet ne sera accepté △

Attention !

- **Tous les originaux des pièces justificatives de votre dossier devront impérativement être présentés le jour de votre rendez-vous pour faire vérifier votre dossier et lors de votre entretien.**
- **Tout accord d'un établissement connecté ou non connecté obtenu en dehors de la procédure Campus France ne sera pas accepté.**

Remarques :

- La traduction en français se fait auprès d'un **traducteur assermenté**
- Les documents en français dont le cachet est en arabe n'ont pas besoin d'être traduits
- L'attestation provisoire du test de langue est acceptée (uniquement si l'original du test n'est pas encore disponible)